**Année scolaire 2022-2023**

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

Commune :

Établissement :



**À retourner par mail, dûment renseigné et signé, à**

Caroline Boutoille, Direction de la jeunesse et des collèges

Pôle actions éducatives : **cboutoille@somme.fr**



* **Nom choisi pour le projet :**
* **Présentation de l’établissement :**

Adresse :

Nom du chef d’établissement :

* **Référent du projet au sein de l’établissement**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Coordonnées électroniques :

Coordonnées téléphoniques :

* **Thématique(s) souhaitée(s) :**

**Numérotez, par ordre de préférence, la thématique souhaitée\***

\*Indiquez 1 pour votre premier choix, 2 pour le second puis 3 – Si une des thématiques ne vous intéresse pas, ne la numérotez pas.

Thématique sport/ santé/ nutrition (pour des classes de 6ème)

Thématique zen attitude (pour une dizaine d’élèves volontaires niveau 6ème)

**Les élèves inscrits seront les mêmes de la première à la dernière séance**.

Thématique savoir-être du cybercollégien (pour des classes de 6ème et de 5ème)

• **Période souhaitée pour le déroulement de l'atelier :**

Rappel du format des ateliers (hors temps de concertation avec les équipes pédagogiques) :

* Thématique sport/Santé/nutrition : 8 X 2h, soit **16h**
* Thématique zen attitude : 10 X 1h soit **10 h**
* Thématique savoir-être du cybercollégien : spectacle (2 représentations élèves pour 3 classes maximum par représentation) + atelier de pratique théâtrale (12h) + représentation du spectacle écrit par les élèves, soit **15h**
* **Jours et créneaux horaires de préférence dans la semaine, le cas échéant :**
* **Nombre d’élèves :**
* **Caractéristiques du groupe :**
* **Discipline(s) impliquée(s) dans le projet :**
* **L’établissement a-t-il bénéficié d’un atelier Cap équilibre en 2021-2022 ?**

 [ ]  Oui [ ]  Non

**Si oui, dans quelle thématique?**

[ ]  Sport/santé/nutrition

[ ]  Zen attitude

[ ]  Savoir-être du cybercollégien

* **Le projet est-il en lien avec un autre dispositif ?**

 Oui [ ]

 Non [ ]

 **Si oui, lequel ?**

**Expliquer en quoi l'atelier choisi sert l’état des lieux réalisé dans l’établissement**

**Expliquer en quoi l’atelier choisi s’inscrit en articulation avec le projet d’établissement**

**Quels sont les résultats attendus et les modalités d'évaluation ?**

**Conditions de mise en place de l'atelier**

*Merci de cocher les cases si les conditions sont prévues.*

|  |
| --- |
|[ ]  Préparation concertée du projet en amont : rencontre entre le référent au sein de l'établissement et l'animateur de la structure partenaire, afin de déterminer des objectifs partagés et définir les modalités de mise en œuvre et d’évaluation de l’atelier |
|[ ]  Mise à disposition d’une salle modulable avec possibilité de libérer un espace libre de travail ; |
|[ ]  Collaboration de l'équipe pédagogique pendant les interventions ; |
|[ ]  Transmission, dans les deux semaines suivant la fin de l'atelier, de la "fiche – bilan" au Département – Direction de la jeunesse et des collèges, et à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale. |

**Avis du chef d'établissement**

A

Le

Le chef d’établissement,

Cachet

Signature

**Rappel des critères**

**Critères de recevabilité**

**Public ciblé**

Cap équilibre s'adresse aux élèves de 6ème et de 5ème des collèges publics ou privés de la Somme (classes entières ou groupe d’une dizaine d’élèves volontaires selon la thématique choisie).

**Période de réalisation de l'atelier**

Le projet doit se dérouler sur le temps scolaire durant l’année scolaire 2022-2023.

**Critères de sélection des candidatures**

Les candidatures sont sélectionnées par un comité technique composé de représentants du Département, de l’Éducation nationale et de la Caisse d’Allocations Familiales de la Somme. Le comité technique s’assure que le projet présenté :

* prévoit l’implication de l’équipe éducative avant, pendant et après les interventions des partenaires ;
* s’appuie sur un état des lieux réalisé au sein de l’établissement ;
* s’inscrit en articulation avec un projet d’établissement qui fait du bien-être et du vivre-ensemble une priorité.

Si le nombre de candidatures déposées dépasse les capacités d’intervention d’une ou des structures partenaires, le comité technique classera les projets ayant obtenu un avis favorable selon les critères suivants par ordre de priorité :

1. les établissements n’ayant pas bénéficié d’un atelier « Cap équilibre » l’année précédente ;
2. les projets portés par les établissements situés sur une commune de moins de 4 500 habitants ;
3. les projets portés par les établissements relevant de l’éducation prioritaire ;
4. les projets s’adressant aux élèves scolarisés en SEGPA ou intégrant des élèves du dispositif ULIS ;
5. l’ordre chronologique d’arrivée des dossiers de candidatures.

**Une seule candidature par établissement et par thématique (sport/santé/nutrition ou zen attitude ou savoir-être du cybercollégien) sera retenue, sauf dans le cas où des places resteraient disponibles.**

**Contact**

**Département de la Somme**

**Caroline Boutoille**

Chargée de mission développement éducatif

c.boutoille@somme.fr

03.22.71.84.08